

## **Métamorphose**

### **l'écoquartier des Plaines-du-Loup, c'est pour demain**

**La Municipalité de Lausanne transmet au Conseil communal le projet de plan directeur localisé des Plaines-du-Loup qui servira de base à l'aménagement du futur écoquartier, élément-clé du projet Métamorphose. Ce document d'aménagement précise les objectifs et principes qui seront à la base du futur quartier. Il définit les espaces publics, le domaine bâti, les principes de mixité, la mobilité ou encore les règles s'appliquant au paysage, à la biodiversité, à la gestion des eaux et à l'énergie. Ces dispositions permettront la réalisation d'un ensemble pouvant accueillir près de 10'000 habitants-emplois dans un cadre de vie de qualité. L'adoption du plan directeur, réalisé sur la base d'une large consultation, interviendra par le Conseil communal d'ici le printemps, avant son approbation par les instances cantonales.**

La Municipalité de Lausanne a adopté un préavis transmis au Conseil communal portant sur le plan directeur localisé (PDL) des Plaines-du-Loup, premier acte formel d'aménagement du futur écoquartier. Le PDL a pour but de définir concrètement les objectifs et les principes d'aménagement du quartier. Il détermine les mesures permettant de concrétiser ces objectifs et fixe les programmes de mesure de compétence municipale qui seront mis en œuvre. Il traite en particulier des espaces publics, des constructions et des aménagements extérieurs. Il servira de base à l'élaboration des plans partiels d'affectation définissant le détail des droits à bâtir. Après sa mise en consultation, puis sa mise à l'enquête dans le courant du printemps 2013, le plan directeur localisé est transmis au Conseil communal qui devrait l'adopter durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Son approbation par le Conseil d'Etat devrait intervenir dans les trois mois suivant l'adoption par le Conseil communal.

Le plan directeur localisé des Plaines-du-Loup porte sur une surface de 38.5 hectares qui pourra accueillir des constructions de l'ordre de 550'000 m<sup>2</sup> de plancher, représentant près de 3'500 nouveaux logements, pour environ 7'000 habitants et plus de 3'000 emplois. Il définit des principes d'aménagement portant sur les vocations et mixités du quartier, les espaces publics, le domaine bâti, la mobilité, le paysage et la biodiversité, le patrimoine ou encore la gestion des eaux, celle des déchets et de l'énergie. Sur le plan pratique, il prévoit notamment une densification du quartier correspondant à celle d'un environnement urbain avec environ 260 habitants-emplois par hectare, le maintien à proximité – à la Tuilière – des terrains de sport au bénéfice du quartier et des clubs qui y sont déjà actifs, de larges espaces publics, sur près de 40% de la surface du quartier, avec notamment des parcs et espaces verts. Les îlots qui composeront les futurs bâtiments sont définis, avec leurs espaces intérieurs accessibles aux habitants. La mobilité privilégiera les transports publics, avec le futur métro m3, en limitant les places de stationnement à 0.5 place par 100 m<sup>2</sup> de logement. Enfin, le plan confirme la volonté municipale de démolir le stade de la Pontaise et de le remplacer par une nouvelle construction à la Tuilière.

---



Le projet a donné lieu à une très large consultation publique qui a permis de l'adapter en fonction des attentes des milieux intéressés. Dans le cadre de sa mise à l'enquête sur une durée prolongée, il a ensuite été présenté aux Arches du Grand-Pont entre mai et juin 2013 lors d'une exposition qui a accueilli de nombreux visiteurs, des événements, des conférences, des visites guidées et des tables rondes. Au total, plus de 1'500 personnes ont pris part à l'une au moins des manifestations organisées à cette occasion. Cette phase de consultation, qui a aussi concerné les associations et groupements intéressés, a permis de présenter le projet et de recueillir de nombreux avis auxquels il est répondu dans le préavis soumis au Conseil communal. La démarche d'approbation politique qui s'engage maintenant ouvre la voie à la concrétisation du futur écoquartier et constitue une avancée importante pour la réalisation d'un des éléments-clé du projet Métamorphose.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- Daniel Brélaz, Syndic, 021 315 22 00
- Olivier Français, Municipal, directeur des travaux, 021 315 52 00
- Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00
- Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00
- Pierre Imhof, chef de projet Métamorphose, 021 315 52 17

*Le préavis n° 2013/61 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 23 décembre 2013